Nombres de déléqués -Afférents au Conseil : 49 - En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 41 Votes exprimés : 41 POUR : 41 CONTRE : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 juin 2023
Date d'affichage : 27 juin 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS. Président.

Présents: Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL, absent excusé (pouvoir à Christophe GENTIL) - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Jean-Claude LEMAIRE, absent excusé (pouvoir à Sandra PICART) - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA – Clément POINTEAU - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN –

Absents excusés : Christophe CHEYSSON - Michel CODRAN - Hubert NAULOT - Marie-Laure GRIMARD - Jacques ROBERT -

Absents: Philippe DESCHAUMES - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC -

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

CONVENTION ENGIE GREEN

TRAVAUX DE REPRISE DE LA VOIRIE SUITE A LA CONSTRUCTION DU PARC EOLIEN DE THORY

Monsieur Jean-Michel SABAN, Vice-Président, explique que la société ENGIE GREEN a développé le parc éolien de THORY. Pendant les travaux, la voirie intercommunale n°16 VS a subi des dégradations. Une partie sera réparée directement par une société responsable des dégradations, l'autre partie des réparations sera prise en charge par le développeur.

La CCS fera réaliser les travaux dans la cadre du marché 2023 et sera remboursée par ENGIE GREEN. Le montant des travaux s'élève à 19 043.70 € TTC.

Le montant inscrit au budget n'est pas suffisant. Il sera donc proposé de voter une délibération modificative.

Afin de permettre le remboursement de cette somme, une convention de contribution spéciale relative aux travaux de réfection de la VI16VS doit être signée entre la CCS et ENGIE GREEN.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la signature du bon de commande correspondant à ces travaux.

VALIDE la convention de contribution spéciale.

AUTORISE le Président à signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance, Nadine LEGENDRE Le Président, Xavier COURTOIS

> de COMMUNES du SEREIN

PUBLIEE LE 06/07/2023